



© Didier Delaire / CCAS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement a été adopté en Conseil des ministres, le 3 juin 2014.

UN BILAN PERSONNALISÉ SYNONYME D'HARMONIE ET DE SÉRÉNITÉ

Le Plan d'Actions Personnalisé nécessite une **évaluation à domicile** pour mieux répondre à vos attentes, vos souhaits et pour vous permettre de rester dans votre cadre de vie habituel.

Selon l'évolution de votre situation, il sera bien sûr possible de revoir le contenu des services qui vous ont été accordés.

CONTACTEZ votre **CMCAS** ou **SLVie**
qui vous guideront dans
ces démarches.



www.ccas.fr



CCAS immeuble René Le Guen

8 rue de Rosny, BP 629 – 93104 Montreuil Cedex.

www.ccas.fr (onglet Social et Santé de l'espace bénéficiaire)



le plan d'actions personnalisé
**AIDE ET MAINTIEN
À DOMICILE**

Vivre chez soi le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions

Le Plan d'Actions Personnalisé intègre et anticipe les aléas physiques et psychologiques qui peuvent survenir avec l'âge.

En fonction de vos ressources, les Activités Sociales vous accompagnent au quotidien et vous proposent un panel d'aides adaptées à chacun dont les maîtres-mots sont la sécurité, le bien-être et le partage.

Des services pour vous simplifier la vie



© Dider Delano / CCAS

- 1 Aides ménagères**
Travaux d'entretien courant de votre domicile et du linge
- 2 Courses et portage de repas**
Courses accompagnées ou livrées, préparation des repas
- 3 Hygiène et mieux-être**
Toilette, change de protection, pédicure
- 4 Logement et cadre de vie**
Aménagement du logement : barres d'appui, rehausseur, etc.
- 5 Loisirs et vie sociale**
Sorties accompagnées, rencontres culturelles, etc.
- 6 Jardinage**
Entretien de vos espaces verts